

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges tiendra une séance extraordinaire **le 26 janvier 2026 à 20h00** au Centre communautaire, situé au 33, rue de l'Église, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 16 janvier 2026.

Avis numéro : 2026-02



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 16 janvier 2026.



Marie-Noël Duclos
Greffière